



Objet du futur 3 : Le Don de temps



Type	Processus - Lieu - Programme
Défi(s) au(x)quel(s) répond l'objet	Territoire ménagé – Economie inclusive – Communauté à l'œuvre
Calendrier	Présent - Futur proche
Leviers d'action pour mise en œuvre	Département en partenariat avec les intercommunalités. Département compétent pour le mécénat de compétences

Contexte	Description
<p>Engagement croissant des - 35 ans dans le bénévolat associatif, mais repli continu des 65 ans et plus.</p> <p>Diminution du nombre de bénévoles agissant chaque semaine.</p> <p>Préoccupations majeures des dirigeants d'associations en 2023 : le bénévolat (60%), et le renouvellement des dirigeants (48%).</p> <p>Emploi associatif important dans les PA : près de 11,5% du secteur privé contre 9% au niveau national.</p> <p>Développement de politiques visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative</p> <p>Entre 2020 et 2024, les personnes de 60 ans et plus qui sont isolées des cercles familiaux et amicaux a doublé.</p> <p>En 2021, 21% des jeunes français sont en situation d'isolement, avec 1/3 des</p>	<p>Le programme "Don de temps" vise à encourager le bénévolat, l'échange de biens et de services entre particuliers, ainsi que la pratique du parrainage entre générations et envers les personnes en difficulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres de ressources dédiés au bénévolat et à la solidarité intergénérationnelle ont pour rôle : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'informer les citoyens sur les bénéfices personnels qu'ils peuvent tirer du bénévolat, ainsi que sur les façons de s'engager, notamment pour lutter contre l'isolement des jeunes et des seniors, aux côtés des pouvoirs publics (en lien avec les politiques publiques sociales, culturelles, jeunesse...). Le bénévolat ne se fait pas seulement auprès d'associations, mais aussi au sein des services publics (CCAS...). (Cf. ODF 18 Lieux de vie des séniors). ○ D'échanger des connaissances, des savoirs et des savoir-faire. <p>Les personnes peuvent ainsi "prendre" des services en échange du temps qu'elles ont donné.</p> <p>Diffusion du modèle communautaire « seuls ensemble »</p> <p>La densification inévitable des espaces urbanisés s'est transformée en opportunité : passer de la promiscuité à la proximité. C'est le pari du modèle de la communauté « seuls ensemble ».</p> <p>Composée de citoyens, de voisins, amis ou de membres d'une même famille, ce modèle de communauté de services à la personne a pour objectif de répondre aux besoins individuels de ses membres : aide aux séniors ou aux personnes en situation de handicap, garde d'enfants, soutien scolaire, soutien moral, aide aux aidants...</p>

18-24 ans présentant des troubles psychologiques.

Évolution vers une **gestion des services aux personnes par des entreprises privées** (46% des heures rémunérées en 2021, contre 29% en 2013), au détriment des associations (45%, contre 59% en 2013) et des organismes publics (7% contre 11% en 2013).

Chaque personne peut décider de rejoindre une ou plusieurs communautés. Les échanges de services se font sur demande des membres. Le citoyen peut faire appel à un membre d'une communauté ciblée pour lui rendre un service. Chacun répond dans cette communauté active en fonction de ses disponibilités, ses compétences, ses envies.

Ce modèle de coopération bénéficie du développement des « **habitats autonomes collaboratifs** » (cf ODF 4) et bénéficie également **aux lieux de vie des séniors** : ODF17

Le Département 64 lance son mécénat de compétences

Le temps libéré par la mise en place de solutions automatisées dans la production de services publics est transformé en "Don de temps" pour des actions de solidarité.

Chaque agent consacre ainsi **trois jours par an à une action d'intérêt local**, telle que : entraide intergénérationnelle (en établissements de type EHPAD ou au domicile), action environnementale (jardins partagés, entretien de l'espace...), aide à des agriculteurs, éducation (aide aux devoirs, interventions en école ou en centre social), lutte contre l'isolement...

Ce dispositif, qui a reçu des retours positifs de la part des agents et des associations, a été étendu à de nombreuses collectivités et entreprises du territoire. Il a été constaté l'engagement des citoyens sur le long terme auprès des mêmes associations. Certains sont d'ailleurs devenus bénévoles sur leur temps extraprofessionnel.

Il a été constaté que cet engagement citoyen sur le long terme représentait une **faible contrainte**, et contribuait à renouveler en profondeur le lien social.

Le Parrainage

Le principe de l'échange de biens et de services entre individus étant devenu la règle, le parrainage est maintenant le moyen privilégié pour **éduquer les enfants et guider les adultes qui font face à des difficultés**. Le parrainage a refondé les principes de la citoyenneté.

Le recours au parrainage s'est aussi développé pour aider à effectuer des travaux, ou des réparations dans les logements (cf ODF **habitat autonome collaboratif**).

Les Offices locaux de transition citoyenne (OLTC) sont un lieu central de **promotion et de développement du parrainage entre citoyens**. Ils ont pour but de dynamiser la végétalisation, les projets d'autonomie alimentaire et les projets de partage d'équipements, d'outils, et de services pour favoriser la mutualisation entre les citoyens et l'entraide aux familles.

Le **parrainage réciproque** s'est aussi généralisé **au sein des sociétés à mission** (cf ODF **travailler et vivre ensemble**). Chaque salarié(e) est parrain ou marraine d'un jeune étudiant ou d'un jeune salarié, réciproquement, **les jeunes transmettent aux salariés** des informations sur les récentes évolutions matérielles, organisationnelles, technologiques ou environnementales.